

Avis voté en plénière du 22 septembre 2015

# Les travailleurs détachés

## Déclaration du groupe de la CFE-CGC

Notre section du travail et de l'emploi l'a évoqué, surtout lors du choix du titre du rapport : ce dossier des travailleurs détachés est-il d'abord un enjeu social ? Ou un enjeu économique ? Pour le groupe de la CFE-CGC, il s'agit bien évidemment d'un enjeu économique et social ! Mais aussi d'un très fort enjeu européen.

En effet, cette saisine gouvernementale sur les travailleurs détachés nous plonge au cœur d'une Union européenne, il faut bien le dire, quelque peu minée par le dumping social. Le détachement de travailleurs est devenu de plus en plus, par un large détournement de son esprit d'origine, un instrument permettant de fournir -pour certains emplois- une main-d'œuvre dont le coût global est très inférieur à celui du pays dans lequel s'effectue ce détachement.

La directive de 1996 se voulait protectrice. Pour autant peut-on croire que les instances européennes n'avaient pas vu venir les problèmes de dumping avec les futurs élargissements ?

Les premières critiques sont venues d'abord du mouvement syndical qui dénonçait des formes scandaleuses d'exploitation des travailleurs détachés. Chaque syndicat représenté au sein de cette assemblée a ainsi pu participer à des actions locales dénonçant les effets pervers de la réglementation européenne sur le travail détaché. Certaines organisations patronales ont ensuite relayé ces critiques au motif, légitime, d'une concurrence déloyale.

L'inefficacité de la directive a obligé, bien tardivement, l'Union européenne à rouvrir le dossier sous la forme modeste d'une directive d'application qui a été adoptée en 2013. Parallèlement, le Parlement français a voté une loi présentée comme une transposition par anticipation de la directive européenne.

Cependant, des doutes sérieux continuent de peser sur l'efficacité potentielle du nouveau dispositif. C'est tout l'intérêt du remarquable travail produit par nos deux rapporteurs. Ils nous permettent, en effet, de saisir l'ampleur de ce phénomène dont les effets, dans un contexte de crise économique et de chômage exacerbé, sont difficilement supportables.

La CFE-CGC tient donc à souligner la pertinence et l'exhaustivité des analyses produites dans ce cet avis. Il en est de même des préconisations et recommandations. La CFE-CGC les fait siennes.

Elle souhaite simplement, en complément, réaffirmer qu'il est de la responsabilité de notre pays, par son histoire et sa place dans l'histoire de la construction européenne, d'être le moteur d'une Europe plus juste et plus sociale. La logique de concurrence entre appareils productifs, régimes

fiscaux et droits sociaux a anéanti les promesses de solidarité. Il est plus qu'urgent d'inverser cette tendance sous peine d'une rupture définitive entre l'Europe et ses citoyens.

Pour conclure, et à l'approche de la fin de notre mandature, le groupe de la CFE-CGC tient à souligner que la qualité de cet avis sur une importante saisine gouvernementale est une brillante démonstration, adressée à ses détracteurs, de la réelle utilité de notre Conseil économique, social et environnemental. Il appartient désormais au personnel politique de s'emparer des travaux de la section du travail et de l'emploi. À chacun sa responsabilité....

La CFE CGC a voté l'avis